

Nombre d'élus exercice : 12
Nombre d'élus présents : 8
Quorum : 7
Nombre de votants : 8

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE JAULDES

Lundi 25 septembre 2023 à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien, Maire.

PRESENTS : MMES LESENNE – POT
MM BOISSIER DECOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – DESLANDES –
HUBERT - SUTRE
EXCUSÉS : MMES GUÉRIN – TABEL
ABSENTS : MM JUANOLA – LEROY
POUVOIRS : S.O.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 28 AOUT 2023
2. 2023-09-01 D : FERMAGE
3. 2023-09-02 D : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX
4. 2023-09-03 D : CLASSEMENT CR/VC CHEMIN DE MAGNAC

Le secrétaire de séance est Madame LESENNE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 28 AOUT 2023

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

2. 2023-09-01 D : FERMAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Madame Mylène BONNENFANT et ce pour l'année 2022.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage 2023 a été fixé à 116,46 soit une augmentation de 5,63 % par rapport à l'indice 2022 (110,26) et que le montant du fermage se calcule ainsi :

Loyer des 3 hectares 2022 x (Indice 2023/Indice 2022)

soit concernant le fermage pour Madame BONNENFANT un montant de 380,78 € (trois cent quatre-vingt euros soixante-dix-huit centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le montant du fermage et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ce sujet.

3. 2023-08-02 D : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son souhait d'attribuer des chèques cadeaux aux agents communaux afin de les remercier du travail qu'ils ont accomplis tout au long de cette année.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 150 € à chacun des agents (titulaires et contractuels) présents au 31 décembre 2023 au prorata du temps passé sur l'année civile arrondi à la dizaine supérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'attribution de chèques cadeaux comme présentée et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

4. 2023-08-03 D : CLASSEMENT CR/VC CHEMIN DE MAGNAC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis l'établissement du dernier tableau de classement des voies communales, des voies à caractère de chemins et de rue ont été mises en état de viabilité et propose qu'il soit procédé à une mise à jour.

Monsieur le Maire propose de classer 6 ml de chemin rural en voie communale sur le Chemin de Magnac. Cette proposition fait suite à une demande des nouveaux acquéreurs sur cette portion de voie qui souhaitent faire une entrée à ce niveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer tous les documents nécessaires.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les syndicats intercommunaux :

SIVOS Coulgens-Jauldes : Monsieur DESCLIDES confirme le recrutement de Mme Marion LALUT en remplacement de Chantal SABELLE à compter du 1^{er} décembre 2023.

- Point sur l'avancement du site internet

Monsieur le Maire indique que le site internet est bientôt terminé et qu'il a fait une synthèse des éléments à corriger à partir des différentes remontées qui lui ont été transmises auquel il ajoute les points à modifier soumis par Madame POT.

- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, il est demandé à toutes les communes d'identifier les « Zones d'Accélération » favorables à l'accueil des projets d'Energie Renouvelable.

Monsieur le Maire précise que toutes les filières d'énergies renouvelables sont à prendre en compte : éolien, photovoltaïque, hydroélectricité, géothermie, solaire thermique, bois énergie, méthanisation.

Ces « zones d'accélération » doivent participer à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux en matière de production d'énergie renouvelable. Ces zones deviendront préférentielles pour l'installation des énergies renouvelables et bénéficieront d'avantages, comme des délais de procédure raccourcis (3 mois pour l'instruction au lieu de 6, 15 jours pour la remise du rapport du Commissaire enquêteur au lieu de 30) et des mécanismes financiers incitatifs (bonus dans les appels d'offres...).

A noter qu'un projet en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation : il doit respecter les dispositions réglementaires applicables, les mêmes étapes et mêmes autorisations que pour les projets hors zones. En dehors des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, un comité de projet est obligatoire au frais du demandeur. Les ZAEnR sont définies pour 5 ans.

Ce travail est accompagné par les services de GrandAngoulême.

Après débats, le Conseil municipal se positionne de la manière suivante :

Energie photovoltaïque

En toiture : proposition de créer des ZAEnR sur toutes les zones bâties du territoire communal.

Au sol : proposition de ne pas créer de ZAEnR en raison de l'absence de projet de grande ampleur identifié à ce jour.

Agrivoltaïsme : proposition de ne pas créer de ZAEnR en raison de l'absence de projet identifié à ce jour.

Energie solaire thermique

Proposition de ne pas créer de ZAEnR en raison de l'absence de projet de grande ampleur identifié à ce jour.

Energie éolienne

La zone potentiellement concernée se situe aux environs de Chez Renard (à l'ouest). La même zone avait été évoquée en 2009 puis abandonnée en raison des contraintes qui pèsent sur notre commune :

- Les distances réglementaires par rapport aux zones habitées et à la voirie,
- Des enjeux environnementaux forts (Natura 2000 et ZNIEFF en forêt de la Braconne),
- La canalisation de gaz haute pression avec des reculs de 200 m par rapport aux canalisations,
- La proximité de l'aéroport de « Brie-Champniers »,
- L'aire de protection du radar de la base aérienne de Cognac,
- Le morcellement parcellaire rendant difficile l'acquisition du foncier.

En conséquence, il est proposé de ne pas créer de ZAEnR.

Energie hydroélectrique

Proposition de ne pas créer de ZAEnR en raison de l'absence de potentiel sur le territoire communal.

Géothermie

Proposition de ne pas créer de ZAEnR en raison de l'absence de données sur la ressource.

Bois énergie

Proposition de ne pas créer de ZAEnR en raison du morcellement important des propriétés et de l'absence de projet identifié à ce jour.

Méthanisation

Proposition de ne pas créer de ZAEnR compte tenu du faible potentiel (peu d'effluents d'élevage à proximité...) et de l'absence de projet identifié à ce jour.

Enfin, Monsieur le Maire précise que la loi prévoit que les communes définissent ces « zones d'accélération », après concertation des habitants. Il est décidé que celle-ci sera faite par tractage en boîte aux lettres le week-end du 7 et 8 octobre pour une consultation du 10 au 25 octobre 2023.

- Renouvellement et extension d'une carrière à Aussac-Vadalle et Nanclars

Monsieur le Maire indique que ce point sera porté à l'ordre du jour du Conseil municipal du mois d'octobre. Il informe les élus que d'ici là, ils peuvent venir en mairie pour prendre connaissance du projet à travers des différents documents mis à disposition.

- Questions diverses

- **Travaux :**

- Le curage des fossés de la route du Breuil d'Anais à la limite de la commune d'Anais (670 m) est actuellement en cours de réalisation par l'entreprise REGEON de Xambes.
- Des arbres morts sont à remplacer à l'école (dans le cadre de la végétalisation qui a eu lieu l'année dernière), et un à la stèle des anciens combattants d'Afrique du Nord. Un arbre de la paix y sera également planté conformément à la demande de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants et Algérie, Maroc et Tunisie) en hommage à tous les morts civils et militaires des conflits qui ont émaillé le siècle dernier. Une demande de devis auprès de l'Ets LUCAS est en cours.
- Monsieur BOISSIER DESCOMBES demande à quelle échéance seront installés les porte-vélos sur la place des anciennes halles, devant le JIMKANA BAR et à Combe à Roux. Monsieur le Maire lui indique que ces travaux seront réalisés dès que possible.
- Monsieur le Maire indique qu'un totem va être installé sur la place des anciennes halles pour marquer les itinéraires et les points de départ des 2 sentiers de randonnée du Père de la Brosse et des 4 combes. Celui-ci est entièrement financé par GrandAngoulême.

- **Projet de garderie périscolaire dans les locaux de l'ancien logement des instituteurs et de l'ancienne mairie :** Monsieur le Maire indique que le calendrier de l'étude a été défini en collaboration avec l'architecte Manuel TABUT :

- Remise des diagnostics thermique, structure, relevés terrain et maquette numérique pour le 2 novembre 2023,
- Remise de l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour le 30 novembre 2023.

Ce calendrier tient compte de la date-butoir du dépôt de demande de subventions au 31 décembre 2023 (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux).

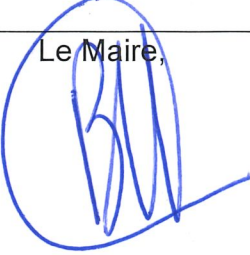

- **Recensement 2024 :** Monsieur le Maire indique que 2 agents sont nécessaires pour effectuer le recensement 2024 (mi-janvier à mi-février) et qu'à ce jour il n'en a trouvé qu'un seul. Il propose aux élus de lui faire remonter d'éventuels candidats.
- **Camping communautaire de GrandAngoulême :** Le Conseil d'Exploitation du camping étudie depuis plusieurs mois le changement du mode de gestion du camping du plan d'eau. Plusieurs opérateurs privés étaient intéressés et ont visité l'équipement. Deux groupes souhaitent poursuivre et ont remis une offre pour une exploitation via un bail commercial.

- **Marché de Pays 2024** : Monsieur le Maire demande à ce que chacun réfléchisse à l'organisation ou pas du marché de pays à Jauldes le 21 avril 2024.
- **Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)**: Monsieur DESCLIDES rend compte de la réunion à laquelle il a assisté en présence de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture sur les obligations légales de débroussaillage autour de 3 axes : identifier, contrôler de contraindre.

GLANGE n'ayant pas de défense incendie, il y aurait lieu de demander une subvention au titre du « fonds verts » pour une réserve d'eau, type bache incendie enterrée. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux.

- **Groupe de travail « emploi-insertion » de GrandAngoulême** : Monsieur SUTRE informe qu'un guide des référents emploi-insertion est à disposition des élus en mairie pour l'accompagnement des administrés vers le retour à l'emploi.
- Date à retenir :
 - 26 septembre 2023 à 18h : Commission travaux.

La séance est levée à 20h35

<p>Le Maire,</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p> 
--	--